

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain.

Était excusé : M. CAPS David

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 25 mars 2025.

1- Requalification du Bourg : achat terrains aux particuliers réfection des trottoirs

En l'absence d'éléments de bornage du géomètre, cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil

2- Validation devis territoire énergie

Objet : Projet d'éclairage public

Commune / Lieu-dit : CHARCHIGNE / commune

Référence du dossier : EP-19-002-25

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
10 000,00 €	2 500,00 €	600,00 €	8 100,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- ❖ D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<u>Application du régime général :</u>			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
<u>Application du régime dérogatoire :</u>			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	8 100 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- ❖ D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

3- Loyer de la Boulangerie « Le Panier de Flo »

M. le Maire indique que la fréquentation de la boulangerie est en forte baisse depuis la mise en place de la route barrée. En guise de dédommagement, et en marque de soutien de la municipalité, il propose l'exonération d'un mois de loyer (partie commerce).

Après délibération, les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- ❖ D'exonérer la boulangerie du montant du loyer du commerce pour le mois de juin 2025.
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

4- Délibération factures viabilisation terrains rue du stade

M. le Maire explique qu'il a été proposé à M. Christian MEYER et aux conjoints de l'indivision ROULAND de **viabiliser leurs parcelles** de terrain rue du stade.
Une délibération est nécessaire pour facturer les travaux aux propriétaires.

Montant des travaux pour le 12 rue du stade (M. Christian MEYER) : 4211.20 € HT

Montant des travaux pour le 28 rue du stade (indivision ROULAND) : 1530 € HT

Après délibération, les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- ❖ De facturer les propriétaires concernés des montants indiqués.
- ❖ De charger M. le Maire des démarches correspondantes.

5- Tarif camp poney juillet 2025

Mme Jessica GUÉRAULT, première adjointe, informe qu'un camp de deux jours au poney club du HORPS sera organisé les 17 et 18 juillet prochain. Il convient de délibérer afin d'en fixer le tarif.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal :

- ❖ Décide de facturer le camp poney à 50 € par enfant.
- ❖ Décide de préciser qu'un acompte de 25 € sera demandé au 15 juin 2025, puis le solde de 25 € au 20 juillet 2025
- ❖ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

6- Ressources Humaines

6-1 indemnités stagiaires ALSH vacances avril

Monsieur le Maire informe le Conseil que quatre stagiaires ont réalisé un stage au centre de loisirs, pendant les vacances scolaires de avril 2025 ou pendant les mercredis de cette période. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour leur motivation et l'aide apportée durant ces périodes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser les indemnités de fin de stage suivantes calculées en fonction du nombre de jours de présence, afin de récompenser les stagiaires pour leur motivation et l'aide apportée au centre de loisirs

Nom du stagiaire	Nombre de jours de présence	Indemnité allouée
Inès LEROY	9 jours	135 €
Léa THEBAULT	20 jours	300 €
Marie BRUNEAU	5 jours	75 €
Léonie LECOURT	10 jours	150 €

- ❖ De charger Monsieur le Maire de signer les mandats correspondants et de réaliser les démarches.

6-2 indemnités stagiaire services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un stagiaire, Monsieur Nathan CANU, a réalisé un stage de soixante jours aux services techniques notamment auprès de l'agent chargé des espaces verts

du 4 novembre 2024 au 6 avril 2025. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour la motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser la somme de 750 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage suite à la motivation et l'aide apportée par M. Nathan CANU
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

7- Commissions et décisions

Commission logements :

1 rue du Vallon Doré : le logement est en cours de réfection et sera loué au 1^{er} juillet 2025 aux actuels locataires du 9 rue des cytises, qui souhaitent un logement avec 3 chambres.

9 rue des cytises : le logement sera attribué courant juillet à une personne seule avec son enfant.

Les 2 T4 **impasse des Marronniers** sont loués, des enfants pourraient intégrer ou ont déjà intégré l'école.

Affaires urbaines :

Installation d'un écran dans la salle du Conseil : 3 devis ont été réalisés pour l'achat d'un écran 86 pouces. L'offre retenue est celle de la société LOGICIA, pour un montant de 1586.50 € HT.

Animation CPIE : le 22 mai 2025, visite des carrés biodiversité avec Gabriel BELLENGER, de 14h00 à 16h30.

Affaires scolaires/ périscolaires :

ALSH : la directrice du centre a noté une très forte hausse de la fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances d'avril 2025, avec l'inscription de nombreux jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 4 animateurs, il est difficile de respecter la réglementation en termes de temps de travail et de taux d'encadrement, ce qui suscite des inquiétude pour les vacances d'été à venir.

2 possibilités : limiter le nombre de places ou embaucher un animateur supplémentaire
Après discussion, il conviendrait plutôt d'embaucher un animateur supplémentaire. Ce point sera voté lors d'un prochain conseil.

M. SOULARD présente un devis de l'entreprise au cœur des jardins d'un montant de 2060.40 € pour la plantation de 3 arbres au sein du terrain du centre de loisirs. Le conseil municipal propose d'intégrer cette dépense au marché de requalification du bourg afin de réduire les coûts.

Commission cimetière:

Les élus se sont déplacés au cimetière le jeudi 10 avril afin de relever les concessions susceptibles d'être reprises dans le cadre d'une procédure. Sur les 20 tombes ciblées, une dizaine sont en **état d'abandon**.

Les **grilles** d'entrées du cimetière sont en mauvais état, leur peinture pourrait faire l'objet d'un chantier argent de poche l'été prochain.

M. le Maire a rencontré l'entreprise LEPINAY de Javron les Chapelles pour un projet **d'extension de l'espace cinéraire** et la création de nouvelles cavurnes (modèle d'implantation à définir). Un devis est en attente.

Divers

Une **stagiaire** est présente chaque mercredi au service des espaces verts. Cette stagiaire a formulé une demande d'apprentissage pour la poursuite de sa formation.

Comité des fêtes:

- une **journée pêche** sera organisée pour les enfants le dimanche 1er juin 2025. L'étang communal sera ouvert au public et une restauration sur place sera possible.
- Un **feu d'artifice** sera tiré le jour de la fête communale

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h50

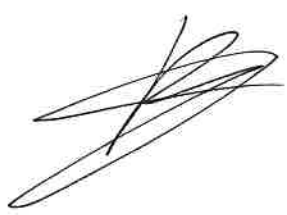
Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 03/06/2025 à 20h00

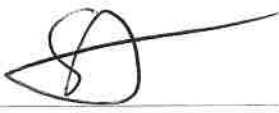
Le Maire,


Stéphane LERICHE,


La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,


Approbation du procès-verbal

GUÉRAULT Jessica 	GERAULT Didier 	DUTERTRE Clarisse 
BOUSSELET Isabelle 	SALLARD Mickaël 	PLET Olivier 
SOULARD Alain 